

## Conseil scientifique

### Formation restreinte

**Mardi 13 décembre 2016, 11 h-13h00**

**Présents :** Frédéric Audren, Olivier Borraz, Alain Dieckhoff, Jean-Marie Donegani, Sophie Dubuisson-Quellier, Pierre François, Gilles Favarel-Garrigues, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Émeric Henry, Marc Lazar, Bruno Latour, Elissa Mailander, Frédéric Mion, Christine Musselin, Pap Ndiaye, Étienne Nouguez, Marco Oberti, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Frédéric Ramel, Jean-Marc Robin, Mirna Safi, Francesco Saraceno, Jakob Vogel, Dina Waked, Cornelia Woll.

#### **Assistent à la réunion :**

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Laurence Francisco, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

Michel Gardette, directeur délégué

---

Marc Lazar ouvre la séance et cède la parole à Frédéric Mion pour un point d'information sur la direction de l'Ecole doctorale. En effet, Jean-Marie Donegani, actuel directeur de l'Ecole doctorale de Sciences Po, cessera ses fonctions à la fin de l'année universitaire 2016-2017. Il convient donc de procéder à la nomination d'un nouveau directeur. Sur proposition de la Directrice des études et de la scolarité et de la directrice scientifique, Frédéric Mion indique qu'il a décidé de soumettre à l'avis du Conseil scientifique, ainsi que cela est prévu par les nouveaux statuts de Sciences Po, la désignation de Pierre François. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil scientifique, à l'occasion de laquelle Pierre François présentera le projet qu'il entend défendre pour l'Ecole doctorale. Frédéric Mion précise qu'en accord avec Jean-Marie Donegani, il a été décidé, compte tenu des responsabilités qui seront les siennes si cette désignation est confirmée, de lui confier le soin de préparer la réponse de Sciences Po à l'appel d'offres du PIA 3 [Programme d'investissements d'avenir] sur les écoles universitaires de recherche.

**1/Validation du compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 8 novembre 2016**

Frédéric Ramel fait observer que Jean-Loup Samaan n'a pas soutenu sa thèse à Amiens, comme indiqué dans le procès-verbal, mais à Paris.

Le compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte du 8 novembre 2016 est approuvé.

## **2/Avis sur une demande de publication d'un poste de professeur des universités (poste public) en science politique, profil « théorie politique »**

Frédéric Ramel présente la fiche de poste en vue du recrutement d'un professeur des universités en science politique, sur un profil théorie politique, dans la perspective du remplacement de Jean-Marie Donegani et afin de de contribuer à maintenir l'encadrement dans le domaine de la théorie politique.

Compte tenu du positionnement des spécialistes de théorie politique à Sciences Po, une perspective large a été privilégiée (histoire sociale des idées, histoire des idées, théorie politique, théorie normative, éthique).

## **3/Avis sur la composition du comité de sélection pour le recrutement d'un professeur des universités (poste public) en science politique, profil « théorie politique »**

Frédéric Ramel présente le comité de sélection, composé comme suit :

- Membres internes : Gil Delannoi, président du comité de sélection, Bernard Reber, Astrid von Busekist, Frédéric Gros, Horatia Muir Watt.
- Membres externes : Melissa Williams, Cécile Laborde, Rainer Bauböck, Magali Bessone, Céline Spector.

Il précise que la personne recrutée sera rattachée au Cevipof.

Jakob Vogel se réjouit, en tant qu'historien, du fait que le profil soit très large et qu'il intègre notamment l'histoire des idées. Concernant l'enseignement au sein de la nouvelle majeure « Humanités politiques », il indique que les discussions sur le contenu de cette majeure étant encore en cours, il lui semble prématuré de la mentionner dans la fiche de poste. Frédéric Ramel indique qu'effectivement, au sein de la majeure « Humanités politiques », toutes les disciplines sont mises à contribution. Il précise qu'il est primordial qu'il figure dans la fiche de poste qu'une partie du service d'enseignement sera effectuée au sein du collège universitaire.

Marc Lazar ajoute que, s'agissant d'un poste public et afin d'éviter l'emploi de toute expression discriminatoire, l'emploi du terme « professeur » doit être privilégié, à charge pour le président du comité de sélection de faire savoir aux candidats, lorsqu'ils se présentent, qu'un type spécifique de profil est recherché.

Christine Musselin suggère de se laisser la possibilité de recevoir toutes les candidatures et de décider à l'occasion de la première réunion du comité de sélection, en fonction des candidatures présentes du profil à privilégier.

Les élus et membres de droit, professeurs et assimilés de rang A du Conseil scientifique, approuvent la demande de publication d'un poste de professeur des universités (poste public) en science politique, profil « théorie politique » ainsi que la composition du comité de sélection.

#### **4/Avis sur une demande de publication d'un poste de Professeur des universités (poste public) en économie, profil « économie publique appliquée »**

Jean-Marc Robin indique que ce recrutement en économie publique appliquée vise à remplacer Mark Stabile, qui n'est resté que 6 mois à Sciences Po. Ce poste porte sur l'évaluation des politiques publiques et la micro-économie appliquée en général. L'ouverture de poste se veut très large.

#### **5/Avis sur la composition du comité de sélection pour le recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en économie, profil « économie publique appliquée »**

Jean-Marc Robin présente le comité de sélection, composé comme suit :

- Membres internes : Yann Algan, Emeric Henry, Philippe Martin [président du comité], Guillaume Plantin, Cornelia Woll.
- Membres externes : Eve Caroli, Jennifer Hunt, Francis Kramarz, Claudia Senik, Ekaterina Zhuravskaya.

Les élus et membres de droit, professeurs et assimilés de rang A du Conseil scientifique, approuvent la demande de publication d'un poste de professeur des universités (poste public) en économie, profil « économie publique appliquée » ainsi que la composition du comité de sélection.

#### **6/Avis sur la composition du comité de sélection pour le recrutement d'un *assistant professor* en tenure track (poste privé) en sociologie, profil « instruments et dynamiques des organisations »**

Olivier Borraz rappelle que la fiche de poste a été adoptée lors de la précédente séance. Le comité de sélection est composé comme suit :

- Membres internes : Carlo Barone, Olivier Borraz [président du comité de sélection], Patrick Castel, Charlotte Halpern, Jeanne Lazarus, Marie-Laure Djelic ;
- Membres externes : Jens Beckert, Catherine Comet, Susi Geiger, Andrea Mennicken, Sabine Montagne, Fabian Muniesa.

Les élus et membres de droit, professeurs et assimilés de rang A et B du Conseil scientifique, approuvent la composition du comité de sélection pour le recrutement d'un

*assistant professor* en tenure track (poste privé) en sociologie, profil « instruments et dynamiques des organisations ».

## **7/Avis sur un recrutement (poste privé) en sciences sociales computationnelles**

Christine Musselin rappelle qu'un recrutement en sciences sociales computationnelles a été organisé au printemps 2016, recrutement qui a donné lieu à un classement de deux candidats, Camille Roth et Jean-Philippe Cointet. Camille Roth, classé premier, a été recruté au médialab en tant qu'*associate professor* et est arrivé en septembre 2016. Jean-Philippe Cointet a été classé deuxième. Alors qu'un poste sur le même profil est à nouveau ouvert au médialab (cf. plan de recrutement 2016-2018 adopté lors du Conseil scientifique du 5 juillet 2016), la question s'est posée de savoir s'il était opportun de lancer un nouveau recrutement ou de recruter directement Jean-Philippe Cointet, ce qui est la proposition faite aujourd'hui aux membres du Conseil scientifique.

Plusieurs raisons à cela. Lorsque le poste a été ouvert en 2015, il est apparu qu'il était difficile de trouver des candidats sur ce type de poste, ce qui n'est pas très étonnant compte tenu du fait que cette discipline est assez nouvelle et que les candidatures de personnes travaillant à l'articulation entre les sciences informatiques et les sciences sociales sont relativement rares.

En outre, le médialab avait déjà des contacts avec Jean-Philippe Cointet, qui, comme la lecture de son CV permet de le constater, a déjà travaillé avec Camille Roth et Dominique Cardon. Ainsi, alors que le médialab connaît actuellement de grandes transformations (avec les départs de Dominique Boulier l'année dernière et de Bruno Latour cette année), il est apparu judicieux de se tourner vers Jean-Philippe Cointet, afin de reconstituer une équipe déjà habituée à travailler ensemble, plutôt que de relancer une nouvelle procédure de recrutement.

Bruno Latour complète le propos de Christine Musselin en présentant les points marquants du curriculum vitae de Jean-Philippe Cointet.

Les membres du Conseil scientifique approuvent le recrutement (poste privé) de Jean-Philippe Cointet en sciences sociales computationnelles.

## **8/Recrutement d'*assistant professors* en tenure track (postes privés) au département d'économie**

Christine Musselin souhaite apporter des précisions sur le recrutement des *assistant professors* au département d'économie. Elle rappelle que d'une manière générale, elle s'efforce que les procédures soient les mêmes, quelles que soient les disciplines, en permettant que les critères soient différents, d'une discipline à l'autre. Elle demande, ici, aux membres du Conseil de faire une exception, en acceptant le principe d'une procédure différente pour le recrutement des *assistant professors* en économie. En effet, l'une des spécificités de cette discipline est qu'elle fonctionne avec un marché des jeunes chercheurs totalement internationalisé. Un « marché physique » se tient tous les ans dans le cadre du Congrès annuel de la Société américaine d'économie, véritable lieu de

rencontre mondiale entre l'offre et la demande, ce qui n'existe pas dans les autres disciplines présentes à Sciences Po.

La procédure est la suivante : le département d'économie publie une offre sur son site et sur econjobmarket.org à l'automne. À partir des 400 à 500 dossiers de candidature reçus, le département d'économie repère une cinquantaine de dossiers intéressants. Ses représentants se rendent au Congrès annuel de la Société américaine d'économie, où ils présentent des papiers mais s'entretiennent aussi avec les cinquante candidats pré-sélectionnés, dont 1/5 sera invité à donner un séminaire à Sciences Po en février.

Ce mode opératoire est incompatible avec la procédure en vigueur à Sciences Po : mise en place d'un comité de sélection en charge du recrutement, avec 50 % de membres externes, etc. Cela signifie donc que le choix des personnes à recruter est en partie délégué au Département d'économie, ainsi à même de respecter les règles en vigueur à l'international dans la discipline. Le Conseil scientifique donnera néanmoins un avis sur le classement des candidats, comme pour tout autre recrutement.

Jean-Marc Robin confirme que le Département d'économie est contraint par le temps de ce marché, par lequel passent tous les doctorants en dernière année, y compris en Europe et en France. Si l'on souhaite recruter les meilleurs d'une cohorte à l'international, il convient de se conformer à ce calendrier. Jean-Marc Robin remercie Christine Musselin qui soutient cette demande d'exception pour le Département d'économie. Pour cette année, une annonce a été publiée en octobre sur Econ Job Market pour deux postes d'*assistant professor* en économie, dans des domaines assez variés : économie du développement, économie publique, économétrie, macro-économie quantitative, économie industrielle appliquée, etc., tout un ensemble de domaines pour lesquels il est besoin de forces pour répondre aux demandes d'enseignement de l'École d'affaires publiques, de l'École d'affaires internationales, de la nouvelle École de management.

Christine Musselin précise que cette exception ne vaut que pour les *assistant professors* et non pour les autres postes en économie.

Mirna Safi, tout à fait favorable à cette exception octroyée au département d'économie, fait remarquer que la deadline (15 novembre) est déjà passée et demande donc si la présente discussion porte sur la fiche de poste ou sur le processus en lui-même.

Jean-Marc Robin fait valoir qu'il s'agit de la deadline des candidatures.

Mirna Safi tient à préciser qu'elle soutient sur le fond cette procédure. Sa remarque « procédurale » sur la deadline vise seulement à comprendre la procédure, à savoir, un souci de bon fonctionnement de la démocratie au sein du Conseil, comment et quand se font les décisions.

Etienne Nouguez soulève la question de la non-participation au Congrès de certaines personnes au profil intéressant, pour des raisons financières ou d'impossibilité matérielle d'y participer. Jean-Marc Robin en convient. Il est par exemple toujours plus efficient de s'entretenir en amont avec des candidats parisiens. Il convient aussi de traiter les candidatures des personnes se trouvant dans l'impossibilité de participer au Congrès.

Il précise que l'ensemble du Département d'économie fait partie du comité de recrutement. Un comité plus réduit effectue le premier travail de sélection. Il reste ensuite près de 300 dossiers. Chaque membre du Département en traite une quinzaine.

Plusieurs réunions sont ensuite organisées pour sélectionner la liste finale. Le choix de la liste restreinte est délégué aux membres du Département (4 ou 5 membres) qui se rendent à Chicago. Certaines interviews seront réalisées sur Skype. À la fin de chaque Job Market, l'ensemble du Département émet un vote. Une réunion terminale est organisée avec l'ensemble du Département pour déterminer le choix final du candidat.

Les membres du Conseil scientifique approuvent les modalités du recrutement d'*assistant professors* en tenure track (postes privés) au Département d'économie.

Cornelia Woll fait une remarque générale sur la question des recrutements au sein de Sciences Po. Il apparaît que deux femmes seulement ont été recrutées lors de la dernière campagne de recrutement. Le bilan est très faible s'agissant de la question de genre, malgré les constats effectués et les obligations des comités de sélection. Il s'agit d'un enjeu très important à garder en tête dans la perspective des prochains recrutements.

*Sortie de Jakob Vogel à 11h50.*

## **9/Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires**

Marc Lazar fait état de 5 demandes de congé sabbatique universitaire :

- Vincent Lepinay, médialab, département de sociologie ;
- Guillaume Piketty, Centre d'histoire, département d'histoire ;
- Olivier Rozenberg, Centre d'études européennes, département de science politique ;
- Sean Safford, Centre de sociologie des organisations, département de sociologie ;
- Jakob Vogel, Centre d'histoire, département d'histoire.

Chaque directeur d'unité est invité à présenter brièvement le dossier du candidat de son centre, tous les éléments des dossiers ayant été préalablement portés à la connaissance des membres du Conseil scientifique. A la suite de la présentation de chaque candidat à un congé sabbatique universitaire, une discussion s'engage entre les membres du Conseil, puis un avis sur chaque dossier est rendu par les membres du Conseil, sous la forme d'un vote à bulletin secret.

Plusieurs membres du Conseil scientifique font valoir l'absence de nécessité d'émettre un avis sur chaque dossier dans la mesure où le nombre de congé sabbatique universitaire n'est pas contingenté. D'autres membres du Conseil scientifique souhaitent clarifier les critères d'attribution des congés sabbatiques universitaire.

Christine Musselin et Cornelia Woll indiquent que la procédure doit être maintenue, qu'il est important de connaître le projet de la personne qui souhaite suspendre sa charge d'enseignement pendant une durée déterminée et qu'il est également important que le Conseil scientifique soit saisi de ces questions, y compris lorsqu'il n'y a pas de concurrence entre les demandes. Christine Musselin indique que les critères sont déjà consignés dans la note sur les congés sabbatiques, mise à jour chaque année et notamment reprise dans le document sur les dispositions applicables aux chercheurs et chercheurs-enseignants de la FNSP.

Les membres du Conseil scientifique rendent un avis positif pour les demandes de congé sabbatique universitaire de Guillaume Piketty, Olivier Rozenberg, Sean Safford, Jakob Vogel et un avis négatif pour la demande de congé sabbatique universitaire de Vincent Lépinay.

## **10/Discussion sur la composition du Conseil de l'École doctorale, dans le cadre de l'application de l'arrêté du 25 mai 2016**

Jean-Marie Donegani indique qu'il entend présenter un rapport global sur les modifications apportées cette année au fonctionnement de l'École doctorale lors de la prochaine séance du Conseil scientifique réuni en formation plénière au mois de janvier 2017, en raison de la publication de l'arrêté du 25 mai, mais aussi du fait d'un certain nombre d'initiatives prises à Sciences Po avant même la parution dudit arrêté, qui sont aujourd'hui entrées en vigueur.

L'arrêté du 25 mai 2016 prévoit que le Conseil de l'École doctorale comporte de 12 à 26 membres : le directeur de l'École, deux représentants du personnel, cinq élus doctorants, six membres extérieurs et les directeurs des unités de recherche et les directeurs des études doctorales à Sciences Po. En raison du trop grand nombre de personnes que cela impliquerait, il a donc été décidé, avec Cornelia Woll et Christine Musselin, de proposer la composition suivante :

- Les directeurs des études doctorales, soit cinq représentants (un par discipline).
- Les directeurs d'unités de recherche : limitation à 12 (pour être conforme à l'arrêté), avec un système de rotation pour le vote. Il est proposé, concernant les laboratoires de science politique et les laboratoires de sociologie (trois par discipline) que le CEE et le CSO ne prendront pas part au vote lors de la première réunion académique, le CERI et le médialab lors de la deuxième réunion académique et le CEVIPOF et l'OSC lors de la troisième réunion. Il y aura toujours une représentation de l'ensemble de ces laboratoires à chaque séance. Par ailleurs, le LIEPP et le MaxPo seront conviés aux réunions du Conseil de l'École doctorale, sans possibilité de participer aux éventuels votes.

Pierre François souhaite rappeler quels sont les laboratoires relevant du département de sociologie. À cet effet, il donne lecture de quelques extraits des statuts du département : « Selon leur activité en sociologie, les laboratoires peuvent être associés à titre principal ou secondaire. La demande d'association d'un laboratoire à titre principal ou secondaire est soumise au vote de l'Assemblée générale du département. À ce jour, l'OSC et le CSO sont rattachés à titre principal au département, le CEE à titre secondaire ». S'il est précisé que cette liste n'est pas figée, le médialab n'y apparaît pas. Lors de l'Assemblée générale du mois de septembre dernier, il a été discuté du rattachement à titre individuel de deux membres du médialab, nouvellement recrutés, là aussi accueillis par « acclamation », mais il n'a pas du tout été question du rattachement du médialab en tant que tel. Il semble donc très prématuré, à ce stade, d'imaginer une rotation à trois. Cela étant dit, affirme Pierre François, il est tout à fait possible de mettre ce point à la discussion lors de la prochaine assemblée générale. Mais en tout état de cause, il n'est pas possible de partir du principe qu'il y a trois laboratoires qui relèvent aujourd'hui du Département de sociologie.

Par ailleurs, poursuit Pierre François, si un tel système de rotation est mis en place avec la présence du médialab (Pierre François précise qu'il ne voit à cela aucune objection), des problèmes démographiques se posent immédiatement, car le CSO compte une trentaine de doctorants, l'OSC une vingtaine de doctorants et le médialab un seul doctorant (d'après son site Internet). La question se pose de savoir comment on gère ce type de situation.

Jean-Marie Donegani affirme qu'il est tout à fait possible de considérer que le médialab fait partie du répertoire des laboratoires plus marginaux, comme le LIEPP et le MaxPo, qui comptent très peu de doctorants. Jean-Marie Donegani fait observer qu'il y a deux critères importants à prendre compte pour l'inscription d'un laboratoire dans une liste ou dans une autre : le nombre de doctorants et le caractère pérenne ou non de la structure.

Bruno Latour estime que la décision, en la matière, devra être prise par le futur directeur du médialab. Il ne faut anticiper ni sur la discipline de rattachement ni sur le fait que le médialab est un laboratoire de recherche (évalué comme tel par l'AERES).

Pierre François fait observer qu'il y a ici deux discussions différentes. Il y a tout d'abord celle du rattachement disciplinaire du médialab, qui est ouvert. En l'état, il n'est pas possible de considérer qu'il est rattaché à la sociologie. Ce point est acté. Il y a ensuite la question de la manière dont on gère collectivement des questions de déséquilibre démographique.

Marc Lazar reconnaît que certains points doivent ici être affinés, mais qu'il y a un problème de calendrier.

Jean-Marie Donegani précise que la décision doit en principe être arrêtée fin décembre. Il convient de présenter début janvier au Collège des écoles doctorales la décision relative à la proposition du Conseil.

Marc Lazar rappelle que la prochaine réunion du Conseil scientifique aura lieu le 24 janvier. Il souhaite savoir quand se réunira l'assemblée générale du Département de sociologie.

Pierre François affirme qu'elle se tiendra le 31 janvier. Il affirme qu'il ne voit ici aucune difficulté, considérant qu'il est tout à fait envisageable de mettre le médialab dans la même position que LIEPP et le MaxPo.

Christine Musselin répond que cela n'est pas possible. Il y a une différence entre les équipes d'accueil, évaluées par l'AERES, et les programmes qui ont une durée de vie limitée. Ainsi, le MaxPo a été reconduit pour une durée de 5 ans. Le programme s'arrête en principe au terme de cette reconduction. S'agissant du LIEPP, il n'y a aucune garantie quant à la continuité de ses activités après décembre 2019.

Olivier Borraz suggère de ne pas citer les noms des laboratoires, d'indiquer seulement les centres de recherche, les départements de science politique et de sociologie.

Cornelia Woll souscrit à cette proposition.

Marc Lazar fait observer que la discussion sera reprise lors de la séance plénière du Conseil scientifique le 24 janvier 2017.

## 10/Réflexion sur les critères de promotion par discipline

Christine Musselin propose une méthode de travail afin d'envisager une réflexion collective lors d'une séance ultérieure du Conseil scientifique, non seulement sur le sujet des critères de promotion par discipline, mais également sur les critères de sélection des ATER, sujet qui n'a pas été traité au printemps dernier. Dans cette perspective, Christine Musselin réunira début février les directeurs de département, qui auront préparé, en vue de cette réunion, des éléments sur : les critères de promotion des professeurs des universités (promotion au sein d'un même corps), les critères de promotion des chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP (promotion au sein d'un même corps et promotion d'un corps à un autre), les critères de sélection des ATER. Ces éléments mis en commun seront ensuite exposés et débattus lors de la réunion du Conseil scientifique du 28 février 2017.

Jean-Marc Robin souhaite savoir de quelle promotion il est question, s'il s'agit du passage d'*assistant professor* à *associate professor* ou d'*associate professor* à *full professor*.

Christine Musselin rappelle que le passage d'*assistant professor* à *associate professor* est prévu dans le cadre d'une *tenure track*.

## 12/Avis sur la demande de reconnaissance du diplôme d'habilitation à diriger des recherches obtenu en Suède par Jan Rovny, *assistant professor* en science politique (CEE)

## 13/Avis sur la demande d'autorisation à diriger des thèses à l'IEP de Paris de Jan Rovny

Florence Haegel rappelle que le dossier de mid-review de Jan Rovny a été présenté en juin dernier au Conseil scientifique.

Jan Rovny a été recruté à Sciences Po en 2013 comme *assistant professor*. Il a passé son habilitation en Suède, à l'université de Göteborg. Il demande à la fois la reconnaissance de son habilitation suédoise en France et la possibilité de diriger des thèses à Sciences Po.

Florence Haegel se dit très favorable à ces deux demandes. D'une part d'un point de vue formel, étant donné que l'habilitation suédoise a déjà été reconnue en France, notamment avec le cas de Jenny Andersson. D'autre part d'un point de vue substantiel, Jan Rovny étant un très bon chercheur.

Les membres du Conseil scientifique approuvent la demande de Jan Rovny de reconnaissance de son diplôme d'habilitation à diriger des recherches obtenu en Suède ainsi que sa demande d'autorisation à diriger des thèses à l'IEP de Paris.

## 14/Questions diverses

Christine Musselin rappelle qu'un ambitieux plan de recrutement, qui mobilise des efforts importants de la part de l'institution a été collectivement validé, et qu'il convient de mettre en œuvre. Trois profils seulement ont été examinés aujourd'hui, alors même que le plan de recrutement 2016 n'est pas complet et que le plan de recrutement 2017

est très chargé. Christine Musselin lance un appel à toutes les disciplines concernées afin qu'il y ait très rapidement des annonces et que soient organisés des comités de sélection, afin d'être en capacité d'accueillir le plus de nouveaux collègues en septembre 2017.

*Sortie de Charlotte Halpern, Elissa Mailander, Dina Waked, Etienne Nouguez et Francesco Saraceno à 12h42.*

## **15/Avis concernant les demandes de promotion au grade de directrice-teur de recherche FNSP de Stéphanie Balme et de Sylvain Brouard**

Christine Musselin rappelle que c'est la première fois que le Conseil scientifique est saisi pour rendre un avis sur la promotion de personnel scientifique FNSP. Auparavant, les décisions de promotion relevaient de la Commission des chercheurs, qui tous les 2 ans, évaluait les chercheurs FNSP et traitait les candidatures à une promotion. Lors de sa dernière réunion en novembre 2015, elle a également évalué les chercheurs-enseignants FNSP. Avec les nouveaux statuts, il est apparu plus judicieux de distinguer l'évaluation de carrière (qui se fera avec une commission des carrières qui se réunira tous les 3 ans) des décisions de promotion (qui elles peuvent se produire tous les ans et qui seront présentées à chaque fois en fin d'année) des chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP

Christine Musselin a sollicité Jean-Marie Donegani pour rapporter sur le dossier de Stéphanie Balme, chargée de recherche FNSP au CERI, titulaire d'une prime d'incitation à l'enseignement, qui candidate à une promotion au grade de directrice de recherche FNSP ; elle a sollicité Gilles Favarel-Garrigues pour rapporter sur le dossier de Sylvain Brouard, chargé de recherche FNSP au Cevipof, qui candidate à une promotion au grade de directeur de recherche FNSP. Marc Lazar précise qu'il s'agit pour les rapporteurs de présenter la synthèse des documents qui constituent le dossier de promotion et qui ont été portés à la connaissance des membres du Conseil : un rapport d'activité, quelques publications marquantes, un avis du directeur d'unité et du directeur de département, trois lettres de référence, ces dernières ayant été anonymisées.

Marc Lazar et Christine Musselin remercient Jean-Marie Donegani et Gilles Favarel-Garrigues pour ce travail, d'autant plus que les dossiers leur sont parvenus tardivement.

Marc Lazar rappelle le principe essentiel de confidentialité des débats au sein du Conseil scientifique, s'agissant de dossiers individuels. Jean-Marie Donegani détaille le dossier de Stéphanie Balme.

Olivier Borraz suggère qu'un projet de recherche soit demandé aux candidats à la promotion, à l'instar des pratiques ayant cours au CNRS. Christine Musselin indique que cette question pourra être intégrée à la discussion sur les critères de promotion.

Gilles Favarel-Garrigues présente le dossier de Sylvain Brouard.

Les élus et membres de droit, professeurs et assimilés de rang A du Conseil scientifique rendent un avis favorable à la demande de promotion au grade de directrice de recherche FNSP de Stéphanie Balme.

Les élus et membres de droit, professeurs et assimilés de rang A du Conseil scientifique rendent un avis favorable à la demande de promotion au grade de directeur de recherche FNSP de Sylvain Brouard.

Marc Lazar clôt la séance, en souhaitant de très bonnes vacances et fêtes de fin d'année aux membres du Conseil.

La séance est levée à 13 h 01.